

**Personnes présentes :**

- *Cf. feuille d'émargement jointe*

---

Ce groupe de travail aborde tout sujet relatif à l'emploi des produits phytosanitaires dans un cadre non agricole sur le bassin versant de l'Azergues.

**Points abordés**

- **Point sur l'usage actuel des produits phytosanitaires en zones non agricoles et les modalités de transfert vers les milieux aquatiques**

*(cf. diaporama 1)*

Le désherbage des accotements des voiries départementales :

Les services du département confirment qu'il n'est plus fait usage de désherbant pour l'entretien des routes dont les accotements sont fauchés mécaniquement. Des problèmes inhérent à ces nouvelles pratiques se font jour avec la recrudescence des adventices et le développement de l'ambrosie et de la renouée du Japon en bords de routes.

Le désherbage des voies ferrées :

L'arrêt du désherbage des voies n'est pas possible mais RFF a bien réduit les volumes et raisonne d'avantage les applications. La principale difficulté avec la voie ferrée de Lozanne à Paray-le-Monial réside dans sa proximité avec l'Azergues (elle est souvent à moins de 5 mètres et en surplomb de la rivière et les points de franchissement sont nombreux) ; dans ces conditions, le respect de la distance réglementaire de recul de 5 m n'est pas évident. Une autre difficulté réside dans le grand nombre de fossés bétonnés drainant les écoulements (et donc les désherbants appliqués sur les voies) avec rejet à la rivière.

Une autre difficulté est la coordination des intervenants car le désherbage des voies est réalisé à la fois par des trains désherbeurs nationaux, régionaux et locaux ainsi que manuellement pour les passages à niveau.

Pour tenter de limiter la pollution des eaux, la politique actuellement mise en oeuvre par RFF consiste à la fois en une réduction de la largeur traitée et en un arrêt localisé du traitement au droit des franchissements de cours d'eau. Le pilotage se fait à vue, ce qui induit des défaillances. Un test de pilotage informatique du désherbage couplé à un GPS est en cours.

Le désherbage des communes et des jardins des particuliers :

Le syndicat de rivières Brévenne-Turdine présente les actions en cours en la matière sur son territoire :

- 36 plans de désherbages communaux ont été réalisés ; leur mise en oeuvre est très disparate d'une commune à l'autre ;
- l'achat groupé de matériels de désherbage alternatif n'est pas évident à gérer ;
- des formations des agents des services techniques des collectivités ont eu lieu ;

- un livret de sensibilisation a été rédigé à destination des particuliers mais n'a pour l'instant fait l'objet que d'une diffusion restreinte lors d'un salon local, sachant qu'il n'existe pas de recensement des jardins riverains ;
- une exposition sur les pesticides a été réalisée - à faire tourner.

## • Point sur la réglementation en vigueur et les démarches à venir

### Certiphyto :

3 certificats différents ont été élaborés : un pour les distributeurs, un pour les applicateurs et un pour les décideurs.

Les décrets d'application viennent de sortir. Des formations spécifiques vont probablement être mises en place par le CNFPT pour les agents des collectivités.

La durée de validité du certificat est de 5 ans pour les non agriculteurs.

### Charte de la CROPP :

Cette charte a été finalisée en 2012. La communication sur ce document et sa diffusion vont démarrer sur les bassins versants prioritaires comme celui de l'Azergues.

## • Discussion sur l'impact du sel de déneigement des voiries

Les pratiques de déneigement des routes départementales ont évolué ces dernières années : emploi de sel marin et non plus de sel gemme susceptible de contenir des traces de métaux lourds, diminution des volumes épandus, restriction d'emploi du chlorure de calcium qui est très polluant...

De nombreuses études conduites dans divers pays ne montrent pas d'impact significatif du sel de déneigement sur la faune aquatique. Une modification de la flore est par contre constatée le long des voiries faisant l'objet de salages importants qui voient se développer une végétation halophile, c'est-à-dire qui s'accommode ou a besoin de fortes concentrations en sel dans son milieu pour vivre. Sur le bassin versant, l'impact du salage des routes sur les milieux aquatiques pourrait ainsi avoir potentiellement des répercussions sur la flore des zones humides des têtes de bassin proches des voiries.

Les gestionnaires de stations d'épuration raccordées à des réseaux unitaires constatent par contre en période de déneigement un changement de neutralité des effluents et une perturbation de l'activité biologique dans les bassins.

## Conclusion

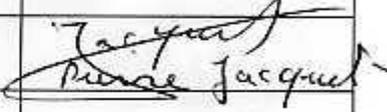
Cette 1<sup>ère</sup> réunion a permis de balayer de façon assez large l'ensemble de la problématique et de faire ressortir les priorités en termes d'action :

- ↳ pour la réduction de la pollution par les pesticides non agricoles, la marge de progrès la plus grande se trouve au niveau des collectivités et des particuliers qui utilisent une grande variété de produits (anti-mollusques, débroussaillant, désherbant, raticides...) avec des pratiques globalement non complètement satisfaisantes et une application sur des surfaces favorables au transferts rapide vers les milieux aquatiques (jardins riverains inondables, surfaces imperméabilisées avec canalisation des eaux pluviales...) ;
- ↳ pour les pollutions dues aux voiries, des actions de rattrapages sont à prévoir sur les rejets des eaux non traitées de drainage des infrastructures anciennes connaissant les plus forts trafics (A6, RD306...) ;
- ↳ la basse Azergues est le secteur de la vallée qui concentre à la fois les plus grands enjeux (protection de la ressource en eau potable) et les sources potentielles de pollutions diffuses non agricoles les plus importantes.

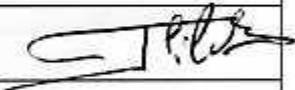
**CRAzII – Groupe de travail**  
**« Pollutions diffuses non agricoles »**

**Réunion n°1 – jeudi 11/10/2012 à Les Chères**

<b>Collectivité - Structure - Service</b>	<b>Prénom - NOM</b>	<b>Emargement</b>
Conseil Général du Rhône Canton d'Anse	M. Daniel POMERET	
Conseil Général du Rhône Canton de Lamure	M. Denis LONGIN	<i>excusé</i>
Conseil Général du Rhône Canton du Bois d'Oingt	M. Charles BRECHARD	<i>excusé</i>
Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis - Thizy		
Communauté de Communes du Pays de Tarare	M. Lucien DANVE	<i>excusé</i>
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle		
Communauté de Communes Beaujolais Val d'Azergues	M. Olivier ROCLE	
Communauté de Communes Beaujolais Saône Pierres Dorées		
Communauté de Communes des Monts d'Or Azergues		
Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt	M. Maurice GELAY	
Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues	M. Gabriel COUTURIER	
Commune d'ALIX		
Commune d'AMBERIEUX D'AZERGUES	M. Roland DIAZ, M. Jean-Pierre DUPERRON, M. Jean LEBLANC	
Commune d'ANSE	M. Pierre HART	
Commune de BAGNOLS		
Commune de BELMONT D'AZERGUES		
Commune de CHAMBOST-ALLIERES	Mme Danielle LAROCLETTE	
Commune de CHAMELET	M. Charles BRECHARD	
Commune de CHARNAY		
Commune de CHÂTILLON D'AZERGUES	M. Charles BORNARD	

Commune de CHAZAY D'AZERGUES	Mme Evelyne BOIGEOL J. LAGRANGE	
Commune de CHENELETTE	M. Rémy de l'ESCAILLE	
Commune de CHESSY LES MINES	M. Thierry PADILLA, M. Jean-Noël BERERD	
Commune de CIVRIEUX D'AZERGUES	M. Denis BINAUD	
Commune de CLAVEISOLLES	M. Gérard POULENARD	
Commune de DARDILLY		
Commune de DAREIZE		
Commune de DIEME		
Commune de DOMMARTIN		
Commune de FRONTENAS		
Commune de GRANDRIS		
Commune de LACHASSAGNE		
Commune de LAMURE SUR AZERGUES	M. Bernard ROSSIER, M. Michel GELY	
Commune de LA TOUR DE SALVAGNY		
Commune de LENTILLY		
Commune de LIMONEST		
Commune du BOIS D'OINGT	M. Henri DE SAINT JEAN	
Commune du BREUIL	M. Frédéric LAFFAY ou M. Jean-Baptiste CHARMET	
Commune des CHERES	M. Didier GOYARD	
Commune de LEGNY	Mme Sylvie JOVILLARD, M. Michel VIEUX, M. Gérard GUNTHER	
Commune de LETRA	M. Gilbert DUBREUIL	
Commune de LISSIEU		
Commune de LOZANNE	Mme Béatrice PERSONNE, M. Georges LACROIX	
Commune de LUCENAY	M. Gilles DARNAUD	

Commune de MARCILLY D'AZERGUES	M. André DUMOULIN	
Commune de MOIRE		
Commune de MORANCE	Mme Madeleine DELORME, M. Claude THEVENON	<i>Chantal M...</i>
Commune de OINGT	M. Antoine DUPERRAY	
Commune de POULE LES ECHARMEUX	Mme Janine CORCELETTE	
Commune de SAINT-APPOLINAIRE		
Commune de SAINT-CLEMENT s/s VALSONNE	Mme Sylvie MARTINEZ, M. Henri ROCHE	
Commune de SAINT-GERMAIN SUR L'ARBRESLE		
Commune de SAINT-JEAN DES VIGNES		
Commune de SAINT-JUST D'AVRAY		
Commune de SAINT-LAURENT D'OINGT	M. Paul PERIGEAT, M. Jean- Jacques FONT	
Commune de SAINT-LOUP		
Commune de SAINT-NIZIER D'AZERGUES	M. Louis BALLANDRAS	
Commune de SAINT-VERAND	M. Gérard CHARDON	
Commune de SAINTE-PAULE		
Commune de SARCEY		
Commune de TERNAND	M. Régis BALLANDRAS	
Commune de VALSONNE	M. Lucien DANVE	<i>excusé</i>
SIVU de la Pray		
S.A.C.S.A.		
S.A. du Pont Sollières		
S.A.V.A.		
SIVU du Béal		
Agence de l'Eau R.M.&C. Délégation Rhône-Alpes Unité Rhône-Saône	Melle Noémie BURETTE	<i>M. Burette</i>

Communauté Urbaine de Lyon Direction de l'Eau Service Stratégie	Mme Elodie RENOUF	
Conseil Général du Rhône Direction de la Mobilité	M. Hugues MAITRE	
Conseil Général du Rhône Direction Agriculture Environnement – Service Eau	Mme Estelle MARTIN	
Conseil Régional Rhône-Alpes D.C.E.S.E.	M. Alain MARTINET	
DDT du Rhône - Service Forêt, Eau et Biodiversité	M. Serge MONNIER <i>Stéphane CHAPUIS</i>	<i>Lyons</i>
FRAPNA Rhône	M. Gérard HYTE <i>FILEK Patrick</i>	
LAFARGE Ciments Usine du Val d'Azergues	M. Thomas DURAND	
ONEMA Service départemental du Rhône	M. François VANCAYSEELE	<i>F. FORTAGIER François</i>
S.M.R.P.C.A.	M. Alain PERSIN	
Syndicat Mixte du Beaujolais	M. Daniel PACCOUD	
SYRIBT	Melle Anne-Fleur GRAND	
U.N.P.I. 69	M. Laurent BROSSIER	
FREDON	M. Sébastien GRATIER	<i>excusé</i>
CROPPP	<i>Corinne GAILLOUET</i> Mme Brigitte BARTHELET	
CFPPA	M. Olivier LERBRET	
RFF - Direction régionale Rhône-Alpes Auvergne	M. Didier LLORENS	<i>excusé</i>
APRR - Service IE	M. Jean-Guy GAYET	<i>excusé</i>
SNCF	M. Christophe LOPEZ	
Golf Club du Beaujolais		
Lyon Salvagny Golf Club		